

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

**Extrait du procès-verbal des
délibérations**

Rapport n°2023-025

Réunion du 9 octobre 2023

Objet : Convention accès plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Eure et/ou accès à une plateforme permettant la télétransmission des actes et des flux financiers

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le Syndicat mixte l'exerce pour les membres qui le lui demandent et permet de répondre à leurs besoins en matière de développement de leurs services numériques pour l'accomplissement de leurs missions propres.

Toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivité et toute autre personne morale de droit public visée à l'article L. 5721-2 du CGCT peuvent adhérer à la compétence « Services et outils numériques ».

Par ailleurs, conformément à l'article 3 des statuts, les structures ne pouvant adhérer au Syndicat mais qui bénéficiaient auparavant de l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Eure MPE27 et/ou de l'accès à une plateforme permettant la télétransmission des actes et des flux financiers (anciennement @ct'eure), mis à disposition par le Département de l'Eure et repris par le Syndicat Mixte, peuvent dans le cadre de la continuité de service continuer à bénéficier de ces outils. Ce cas dérogatoire donne lieu à une convention entre la structure utilisatrice et Eure Normandie Numérique.

Ainsi il est proposé le modèle de convention annexée au présent rapport, sur la base des termes de la Charte adhérent conclue et adoptée par délibération n°B2023-012 du 4/07/2023.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Délibération n°2023-025

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 9 octobre 2023

Objet : Convention accès plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Eure MPE27 et/ou accès à une plateforme permettant la télétransmission des actes et des flux financiers

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2023-13 portant modification statutaire du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment dernier paragraphe de l'article 3 ;

Vu la délibération B2023-012 du 4/07/2023 relative à la Charte d'utilisation des services ;

Considérant la nécessité de maintenir une continuité de service des outils proposés à différentes structures, quel que soit leur nature juridique, par le Conseil départemental de l'Eure aux travers des plateformes Acte et MPE27 dont ce dernier n'est plus entité gestionnaire ;

Le Comité syndical, réuni le 9 octobre 2023 en Visio conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte Eure Normandie Numérique relatif à la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Eure MPE27 et/ou de l'accès à une plateforme permettant la télétransmission des actes et des flux financiers et présentée en annexe de la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique à signer la convention avec les structures souhaitant bénéficier de la dit ou les dits plateformes conformément à l'article 3 des statuts.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 18
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme,

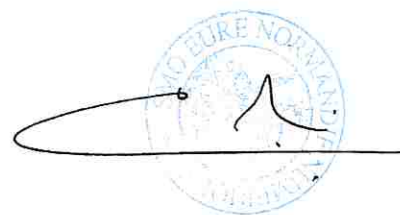
Le Président

Nicolas Gravelle



Le Secrétaire de séance

Frédéric Duché



Date publication : 13/10/2023